

Des origines de la société à la dissociété

À la veille du centième anniversaire de la loi belge sur les associations et au lendemain de son enterrement dans le nouveau Code des sociétés et associations, qui efface la distinction entre association non lucrative et société commerciale, nous proposons une réflexion en deux parties sur ce que signifie s'associer. Société comme association viennent du latin *socius* : le compagnon, l'allié, celui à qui je suis lié dans une entreprise commune. Nous reviendrons aux origines pour rappeler ce qu'implique s'associer, faire société et, dans un deuxième temps, prospecter ce qui pourrait faire société demain.

La question de l'origine de l'humanité, de l'humanisation qui distingue l'humain des autres vivants, confirme sa complexité plus s'approfondissent et se diversifient les recherches à son sujet. Elle n'en est pas moins décisive à nos yeux dès qu'il s'agit de réfléchir à un sujet de société. Qui plus est lorsque nous scrutons les origines de la société humaine. Certes, on peut constater que certains animaux s'organisent en meutes, que les abeilles ou les fourmis ont développé des sociétés relativement élaborées. Néanmoins, les sociétés humaines ont émergé avec une plasticité, une capacité d'invention, de création et de distinction,

des préoccupations et des réalisations qu'on ne retrouve dans aucun autre règne du vivant et que la nature ne pouvait avoir programmées.



Image par Rodrigo de la torre de Pixabay

L'être-avec de l'hominisation

Tout a commencé avec le feu qui invite à se réunir pour se réchauffer, se protéger, se nourrir. Ainsi sont nées la commensalité et la conversation¹. Ainsi l'humain s'est distingué des animaux en tant qu'être de langage et être social. En tant que vivant dont la survie ne dépend pas de ses dispositions innées mais de son accès au symbolique (penser, parler, créer...) et de sa capacité d'adaptation et de coopération. Un animal qui devient humain, selon les anthropologues, en proscrivant l'inceste au sein de sa meute afin de promouvoir l'ouverture aux autres. Un être qui prend conscience de lui-même et existe en se confrontant à la présence ou au regard d'autrui, affirmeront les existentialistes. Un être dont la structure même implique l'aliénation à l'Autre puisqu'il se déploie à travers la parole, diront les psychanalystes. Un être qui se singularise en s'associant.

L'humain ne vit donc pas en société par hasard ou par préférence. Il est un être sociable par nécessité, par définition. Que cette sociabilité prenne la forme de la coopération ou de la concurrence n'altère en rien cette donnée première. L'humain

ne survivrait pas sans les autres. « Il est évident que nous existons indissociable de notre société, si l'on entend par là non pas nos organisations ni nos institutions, mais notre sociation, qui est bien plus et surtout bien autre chose qu'une association (un contrat, une convention, un groupement, un collectif ou une collusion) : mais une condition coexistante qui nous est coessentielle. »²

Pour le philosophe Jean-Luc Nancy, il y a une évidence de notre être-ensemble qui précède toute évidence, à commencer par celle du « je pense donc je suis » (l'existence sociale de Descartes reste un préalable à l'énonciation de sa célèbre formule). Nancy peut donc avancer que tout *ego sum est ego cum*. Ce *cum* signifie « avec », c'est un exposant de l'être en ce sens qu'il expose les humains entre eux : « ... l'avec ou l'entre n'étant précisément pas autre chose que le lieu lui-même, le milieu ou le monde de l'existence. Un tel lieu se nomme le sens. Être-avec c'est faire du sens, c'est être dans le sens ou selon le sens... »³ Déjà dans sa réflexion décisive sur la communauté, Nancy relevait : « Le sens fait mon rapport à moi en tant que rapporté à de l'autre. Un être sans

autre (ou sans altérité) n'aurait pas de sens »⁴.

Précisons que la communauté scrutée par Nancy n'a rien à voir avec les communautés figées ou fermées dont on soupçonne l'inévitable communautarisme. Il se situe sur un plan ontologique pour penser la communauté de l'être et non l'être de la communauté, la communauté de l'existence – le *commun* des mortels – et non l'essence de la communauté. Cette communauté n'étant au final que la commune exposition à la mort, elle ne vient pas rassurer face à la finitude ou prendre sa relève comme s'y efforcent nombre de communautés particulières. Elle expose, dénuée et dénué.

Le généticien Albert Jacquart confirme Nancy et les existentialistes lorsqu'il dit ne pas chercher l'apparition de la conscience de soi dans un gène parce qu'il sait qu'elle se situe dans la rencontre des autres et non dans l'algorithme biologique. Le processus d'hominisation n'a pu être qu'une construction collective : « c'est dans la mise en commun que l'on trouve l'originalité humaine : notre capacité de mise en commun est infiniment plus subtile que celle des animaux. »⁵

1 Edgar MORIN, « Les naissances de l'homme » in Jacques SOJCHER (éd.), *L'humanité de l'Homme*, éd. Cercle d'Art, 2002, p. 59. Jean-Luc Nancy écrivait sur un plan plus archétypique : « C'est une scène très ancienne, immémoriale, et elle n'a pas lieu une fois, mais indéfiniment elle se répète, avec la régularité de tous les rassemblement de hordes, qui viennent apprendre leurs origines de tribus, de fraternités, de peuples, de cités – assemblées autour de feux allumés partout dans la nuit des temps, et dont on ne sait pas encore s'ils sont allumés pour réchauffer les hommes, pour écarter les bêtes, pour cuire la nourriture, ou bien pour éclairer le visage du récitant... » (Jean-Luc NANCY, *La communauté désœuvrée*, Christian Bourgeois, 2004 (1986), p. 111)

2 Jean-Luc NANCY, *La pensée dérobée*, éd. Galilée, 2001, 117.

3 *Ibidem*, p. 120.

4 Jean-Luc NANCY, *La communauté désœuvrée*, *op. cit.*, p. 211.

5 Albert JACQUARD, « J'ai inventé que demain existera... » in Jacques SOJCHER, *op. cit.*, p.83.

Les formes de vie commune

Les modalités selon lesquelles les humains font avec ou à partir de cet *être-avec* qui les instituent sont multiples, ont évolué et se sont mélangées au fil des époques, des

inventions et des révolutions. Nous brosserons ici très schématiquement quelques grandes étapes et modèles qui permettent d'inscrire nos questionnements dans

une philosophie de l'histoire ouverte, afin de mieux voir comment nous en sommes arrivés là et vers où nous pourrions aller.

Les reliances primordiales

D'après l'histoire que l'on a pu reconstituer ou reconstruire, les premiers groupements humains se sont institués pour des raisons pragmatiques mais autour de motifs symboliques ou imaginaires : autour d'un totem, de superstitions, de puissances magiques ou d'une réalité supérieure. Intuitives et animistes d'abord, plus élaborées à travers des dogmes et des rituels ensuite, les premières formes de vie commune furent religieuses. Au cours de l'Antiquité deux étymologies du mot religion

se sont opposées : Cicéron le faisait descendre de *relegere* (relire) et Servius le rapportait à *religare* (relier). Saint Augustin proposa la rencontre des deux origines : la religion est d'abord ce qui relie au divin et permet ensuite une relecture de dieu en soi. Au XVI^e siècle, avec la Renaissance, l'émergence du protestantisme et la reconnaissance de l'existence de cultes non chrétiens, *religare* ne signifia plus ce qui relie directement au divin mais ce qui relie les adeptes d'une religion entre eux, les rites et croyances

qui unissent une communauté.

Pour la suite de notre petite histoire, nous noterons que cette première modalité d'association cherche à conjurer des peurs et à combler un besoin de sens, à propos de phénomènes naturels tels que la pluie ou la foudre, de la finitude humaine ou de la souffrance, de l'origine ou de la fin du monde... Les réponses offertes ou imposées par les religions jouent sur la peur, la magie et l'irrationnel. L'affiliation à la communauté est majoritairement contrainte, non discutée, non réfléchie.

Les écoles, la cité et le droit

Au cours de l'Antiquité, nous retiendrons un type d'associations qui a joué un rôle décisif dans la généalogie de notre civilisation autant gréco-romaine que judéo-chrétienne. Il s'agit des écoles de pensées : le lycée de Platon, l'académie d'Aristote, les Épicuriens, le Stoïcisme... Réservées à une minorité, elles n'ont probablement pas eu autant d'importance en leur temps que ce qu'en a transmis

l'historiographie. Toujours est-il que c'est de là qu'Aristote a défini l'humain comme un animal politique (*zoon politikon*), c'est-à-dire qu'il ne devient femme ou homme que parmi les autres, en vivant dans une cité (*polis*) régie par des coutumes ou des lois. Toujours est-il que c'est de là que sont nés la démocratie, à Athènes, et le droit, à Rome, tels que nous les concevons encore fondamentalement aujourd'hui.

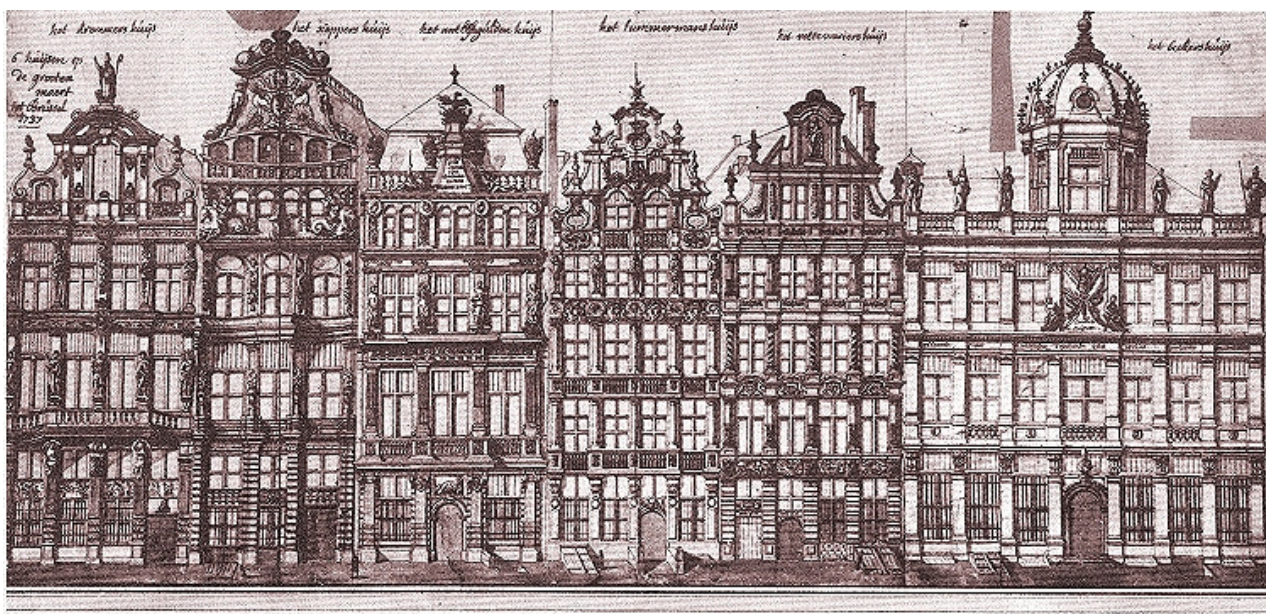
L'appartenance à la cité était régie par la division du travail dans la mesure où la citoyenneté n'était accordée qu'aux hommes libres, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas asservis par la nécessité et le travail. L'Empire romain élargira le droit de cité de Rome à tous les hommes libres d'Italie puis de l'Empire. L'affiliation à la société s'effectuait donc par naissance, cooptation ou captation.

Vassalité, loyauté, exclusivité

Deux types d'associations ont marqué le Moyen Âge : les seigneuries et les corporations. La seigneurie attachait les populations à un seigneur. Celui-ci mettait ses terres (des fiefs) à leur disposition et assurait leur protection en échange d'une ponction économique et du respect de sa juridiction. Le mode d'affiliation à la seigneurie reposait sur un système d'allégeances personnelles où les individus soumis au seigneur étaient quasiment considérés comme sa propriété.

Les corporations réunissaient les artisans d'un même métier pour garantir ses règles et ses secrets et les transmettre de génération en génération. Elles fonctionnaient selon des modalités initiatiques avec tout le mystère, le rituel et les épreuves de passage qu'elles impliquent. Au départ, nous voyons là une forme d'association qui ressemble à celles que nous connaissons : des individus se regroupent pour mettre en commun leurs savoirs, leurs compétences, leurs ressources, développer des projets et faire progresser leur

cause. C'est d'ailleurs ce dernier point qui est resté associé au terme corporatisme : l'idée de faire corps de métier a cheminé vers celle de faire corps pour défendre ses intérêts. Le règne des corporations instaurées, l'affiliation ne fut plus aussi volontaire dès lors qu'elle était nécessaire pour accéder à la profession. Les hanses étaient, pour leur part, des associations de marchands, ensuite de villes marchandes, qui favorisèrent aussi bien la circulation des idées et la Renaissance humaniste que le mercantilisme et les prémisses du capitalisme.



Les maisons de la grand-place de Bruxelles témoignent de la puissance des corporations. Parmi ces prestigieux édifices figurent les maisons de la Corporation des Tailleurs, de la Corporation des Quatre Couronnes (sculpteurs, maçons, tailleurs de pierre et ardoisiers), de celle des Peintres, celle des Boulangers, celles des Meuniers, celle des Charpentiers et Charrons, etc. Dessin de Ferdinand-Joseph Derons (1727).

L'universalisme abstrait de l'association politique

Avec les révolutions anglaise, américaine et française nourries de l'esprit des Lumières, le motif principal de rassemblement et de mise en commun est devenu politique. Le projet relevait d'abord d'un pacte de sécurité, avec le *Léviathan* de Hobbes (1651) : chacune et chacun décide d'aliéner sa liberté à la puissance publique et tyrannique, en échange de la sécurité qu'elle lui garantit, principe qu'on trouvait déjà à l'œuvre de manière moins volontaire dans les seigneuries féodales. Il s'est précisé avec le consentement à s'unir en société et la soumission conditionnelle qui légitime le *Gouvernement civil* de Locke (1690). Et il aboutit au *Contrat social* de Rousseau (1762) qui affirme la souveraineté du peuple et inspira la Déclaration des rois de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression* »

(article 2).

En France, la nation⁶ devint la première et principale affiliation de chaque individu. Dès lors que « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » (article 1) et que la République fut proclamée « une et indivisible », les autres allégeances tels que les ordres religieux ou aristocratiques et les corporations de métiers s'érigeaient comme autant d'obstacles à l'avènement de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La noblesse fut décapitée, le clergé exproprié et la loi Le Chapelier interdit tout groupement professionnel.

Qu'il se décide par crainte ou par calcul, le pacte de sécurité ou le contrat social se fondent sur la fiction de l'adhésion volontaire des associés. L'ensemble des citoyennes et citoyens ne se sont jamais réunis pour signer un accord mutuel. Quand bien même le serment du Jeu de Paume ou la rédaction de la Constitution belge aurait symbolisé ce moment, on ne demande

pas aux nouveaux nés, ces immigrants internes, d'adhérer au contrat, contrairement aux immigrants externes. Hannah Arendt surmonte l'objection en évoquant le consentement tacite impliqué par la naissance d'un individu démuné qui ne pourrait survivre sans être pris en charge par la communauté à laquelle il appartient et, par-là, sans « *une sorte d'acceptation des règles qui gouvernent* » son fonctionnement. « *On pourra toutefois parler de consentement volontaire dans le cas où l'enfant se trouve naître dans une communauté où parvenu à l'âge adulte, il aura en fait et en droit la possibilité d'exprimer son dissentiment.* » Ce qui est censé caractériser un régime de liberté. « *Celui qui sait pouvoir refuser son accord sait également que, d'une certaine façon, il consent lorsqu'il s'abstient d'exprimer son désaccord.* »⁷ C'est pourquoi Arendt s'intéressa de très près à ce qui empêchait ou permettait l'expression de ce dissentiment citoyen, dont les associations volontaires et la désobéissance civile.

L'antagonisme social

Dans la réalité de la majorité de la population, faite de misère, d'analphabétisme et d'aliénation, les membres de la nation ou du royaume

étaient loin d'être toutes et tous égaux et libres. Des actions et politiques concrètes étaient nécessaires pour mettre en œuvre cette

déclaration abstraite. De nouvelles associations se sont créées à cette fin, telles que la Ligue de l'enseignement (Belgique 1864), la Ligue pour

⁶ À l'origine, ouverte à quiconque adhérait aux principes de la révolution où qu'elle ou il soit né.

⁷ Hannah ARENDT, *Du mensonge à la violence*, trad de l'anglais *Crises of the Republic* par Guy Durand, Calmann-Lévy (Presses-Pocket), 1972, 89-90.

le relèvement de la moralité publique (France, 1883), l'Association internationale des travailleurs (Londres, 1864) et dans sa foulée les premières caisses de solidarité, les coopératives de production ou de consommation et les syndicats. Celles-ci n'ont pas plu à tout le monde et se sont développées dans une perspective antagoniste à laquelle Marx donna le nom de lutte des classes. La loi Le Chapelier, qui visait à affranchir la démocratie des groupes de pression qu'étaient devenues les corporations, se focalisa sur les associations ouvrières et fut mobilisée pour interdire les syndicats et couper court à leurs revendications. La fiction du contrat de travail se calqua sur celle du contrat social : le patron et l'ouvrier étaient égaux puisqu'ils avaient chacun signé librement un contrat où chacun trouvait son avantage⁸. Tout intermédiaire ne pouvait ainsi que biaiser cet

accord mutuel et cette égalité. Les travailleurs répliquèrent qu'ils opposaient la force du nombre au pouvoir de l'argent et la solidarité collective à la dépendance économique du travailleur isolé. Notons que les employeurs tant attachés à la liberté et l'intérêt individuels s'associèrent à leur tour via des coalitions, des fusions, des trusts et autres OPA. D'un côté comme de l'autre, l'affiliation est théoriquement volontaire et le plus souvent motivée par l'intérêt matériel, la satisfaction de besoins de base ou de désirs de démesure.

Suite à ces luttes, et les rapports de force qu'elles ont fait bouger, le délit de coalition (loi Le Chapelier) fut aboli en 1864, les syndicats légalisés en 1884 et la liberté d'association consacrée par la loi de 1901 en France. La Belgique, très libérale pour l'époque, avait reconnu la liberté d'association dès sa Constitution de 1831.

Pourtant jusqu'en 1866, les premiers syndicats connurent la même répression qu'en France au nom du même délit de coalition. Le droit de grève ne fut décriminalisé qu'en 1921, année où fut votée la loi sur les associations sans but lucratif.

À partir de cette reconnaissance, les associations, qui revendiquaient des politiques sociales et constituaient des palliatifs aux défaillances des institutions publiques sur ce plan, furent progressivement intégrées au fonctionnement de l'État, particulièrement en Belgique où des missions publiques telles que l'enseignement, les cotisations et les remboursements des frais de santé ou le versement des allocations de chômage, ont été confiées à des associations privées sans but lucratif. La lutte des classes cédait le pas au compromis social-démocrate.

L'atomisation néolibérale et l'éclatement culturel

Les bases matérielles et sociologiques de ce compromis et de cette intégration se sont effritées à partir des années 70. Alors que la gauche politique, qui avait pris le relais des associations de travailleurs, s'est attachée à la défense de ce paradigme aux paramètres périmés, les

grandes firmes et fortunes ont saisi l'occasion pour lancer l'offensive néolibérale qu'elles préparaient depuis des années. Cette idéologie triomphante promeut un État minimal et la suppression, la privatisation ou la rentabilisation des structures collectives comme les hôpitaux, les transports publics, les

voies de communication. Une bonne part des associations se sont retrouvées dans un rôle de sous-traitance, mises en concurrence pour répondre à des appels à projet, soumises à des exigences et des contrôles managériaux. L'individu est désormais encouragé à devenir entrepreneur de lui-même ou

⁸ Fiction dans la mesure où le travailleur joue sa survie dans la signature du contrat alors que le patron sait que dix autres candidats font la file pour décrocher le boulot.

producteur de subjectivité, à créer son auto-association et à être sa propre société⁹.

L'appartenance à la nation ou à la cité – la citoyenneté – se trouve battue en brèche par des revendications identitaires – religieuses, culturelles, décoloniales, sexuelles, alimentaires – sur lesquelles se rabattent les mouvements sociaux émergents comme s'ils avaient pris acte de leur défaite définitive sur le plan socioéconomique. Ils se resserrent et se controversent au sein de communautés qui se situent aux antipodes de celle dont nous étions partis avec Jean-Luc Nancy. Communautés et divisions

qui se marient allègrement avec le néolibéralisme qui les encourage comme autant de niches commerciales au sein d'une économie passée de la production de masse standardisée à la distribution à flux tendus personnalisée.

Le sociologue Alain Touraine a intitulé un de ses derniers ouvrages *La Fin des sociétés*. L'auteur de science-fiction Alain Damasio invente, dans *Les furtifs*, la « dissociété », stade ultime de la pulvérisation sociale résultant de la gestion des flux différenciés par des dispositifs de contrôle toujours plus intrusifs et la virtualisation du réel, des relations et de l'imaginaire. En psychanalyse,

la dissociation correspond à un trouble profond alors que l'association libre ouvre la voie à l'assomption et la transformation.

À partir de ce point de départ anthropologique et de ce survol historique, nous réfléchirons prochainement aux renouvellements associatifs susceptibles de prendre corps en ces temps troubles et d'éviter la dissociation collective.

Mathieu BIETLOT

Sources et ressources

Hannah ARENDT, *Du mensonge à la violence*, trad de l'anglais *Crises of the Republic* par Guy DURAND, Calmann-Lévy (Presses-Pocket), 1972

Mathieu BIETLOT, « [Une impasse sans place pour l'hospitalité](#) », Centre Franco Basaglia, décembre 2019

Jean-Jacques CHEVALIER, *Les*

grandes œuvres politiques, de Machiavel à nos jours, éd Armand Colin, 1970

Alain DAMASIO, *Les furtifs*, éd. la Volte, 2019

Jacqueline LÉGAUX, *La psychanalyse l'air de rien*, éd. érès, 2007.

Jean-Luc NANCY, *La communauté désœuvrée*,

Christian BOURGEOIS, 2004 (1986)

Jean-Luc NANCY, *La pensée dérobée*, éd. Galilée, 2001

Jacques SOJCHER (éd.), *L'humanité de l'Homme*, éd. Cercle d'Art, 2002

Alain TOURAINE, *La Fin des sociétés*, Seuil, 2013

⁹ Mathieu BIETLOT, « [Une impasse sans place pour l'hospitalité](#) », Centre Franco Basaglia, décembre 2019